

Décision

Générale

colonial

Décision n° 936 accordant une permission de trente jours à M. Zouain, commis principal des P. T. T.

n° 936

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission du 8 août 1947 de M. Zouain (Jean), commis principal des P. T. T.

Vu l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trente jours, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M. Zouain (Jean), commis principal des P. T. T., pour compter du 2 septembre 1947.

Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.